AVIS PUBLIC
DÉMOLITION – RESIDENCE DU 5, RUE SOLANGE-COURNOYER
(IMMEUBLE CONSTRUIT AVANT 1940)

AVIS PUBLIC est donné par la soussignée, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Sainte-Victoire-de-Sorel, conformément à l'article 138 de *la Loi modifiant la Loi sur le patrimoine culturel et d'autres dispositions législatives*, que l'immeuble cité en objet du présent avis, qui a été construit avant 1940, a fait l'objet d'une demande de permis de démolition.

Informations relatives à la propriété :

Adresse : 5, rue Solange-Cournoyer, Sainte-Victoire-de-Sorel (Québec) J0G 1T0
Lot : 4 130 360 du Cadastre du Québec
Matricule : 3690-70-8279

Année de construction : 1854
Démolition prévue : Vers le printemps 2024

La Municipalité de Sainte-Victoire-de-Sorel avise donc de son intention d'autoriser la démolition de cet immeuble, et de délivrer un permis à cette fin d'ici 90 jours.

Une copie du présent avis sera transmise au Ministre de la Culture et des Communications.

Donné à Sainte-Victoire-de-Sorel, ce 28 février 2024.

Stéphanie Dumont
Directrice générale
Greffière-trésorière